

INSTALLATION D'UN ADOUCISSEUR EN MAISON INDIVIDUELLE ET IMMEUBLE COLLECTIF

L'ADOUCCISSEUR

L'adoucisseur est constitué d'une bouteille contenant la résine, d'un bac recevant le sel pour la régénération de la résine, et d'une tête comprenant les vannes servant à diriger l'eau en fonction des diverses étapes du fonctionnement. La plupart des adoucisseurs destinés aux particuliers intègrent maintenant tous ces éléments en un seul bloc.

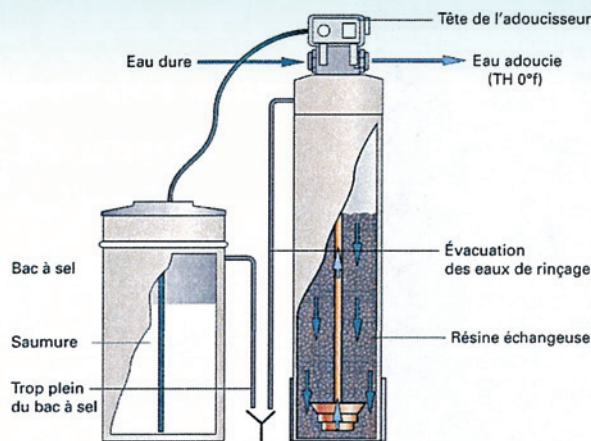


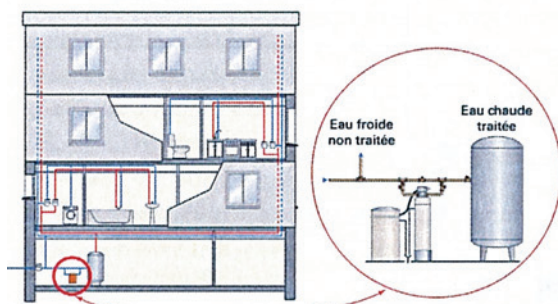
Schéma de principe d'un adoucisseur

L'INSTALLATION D'UN ADOUCISSEUR

Conformément à l'article R. 1321-53 du Code de la santé publique, en installation collective, l'adoucisseur doit être installé de telle façon qu'une arrivée d'eau froide non traitée soit toujours à disposition de l'utilisateur.

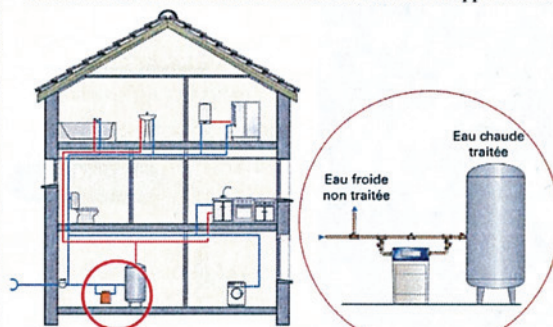
En habitat individuel (privatif), le propriétaire ou l'occupant est le seul responsable du choix d'installer un adoucisseur sur tout ou partie du réseau de distribution d'eau

Installation d'un adoucisseur en immeuble collectif

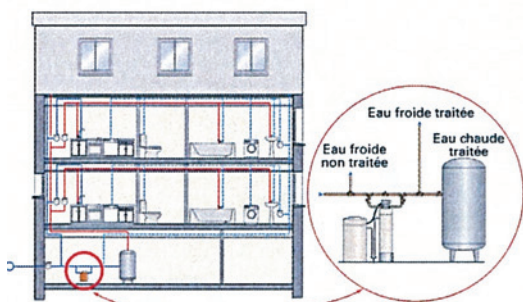


Installation d'un adoucisseur sur l'entrée du réseau d'eau chaude sanitaire

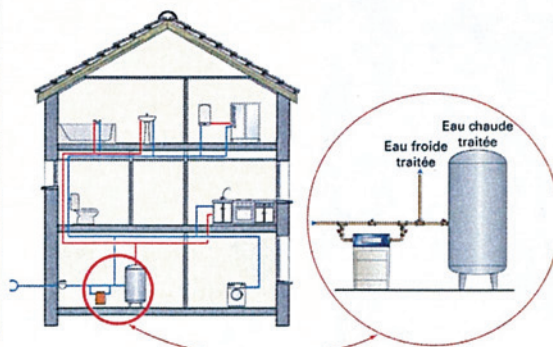
Installation d'un adoucisseur en maison individuelle ou appartement



Installation d'un adoucisseur sur l'entrée du réseau d'eau chaude sanitaire



Installation d'un adoucisseur sur une partie du réseau d'eau froide sanitaire et sur le réseau d'eau chaude sanitaire



Installation d'un adoucisseur sur l'entrée d'eau froide générale